



Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest Rapport d'activité de l'année 2019



» CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

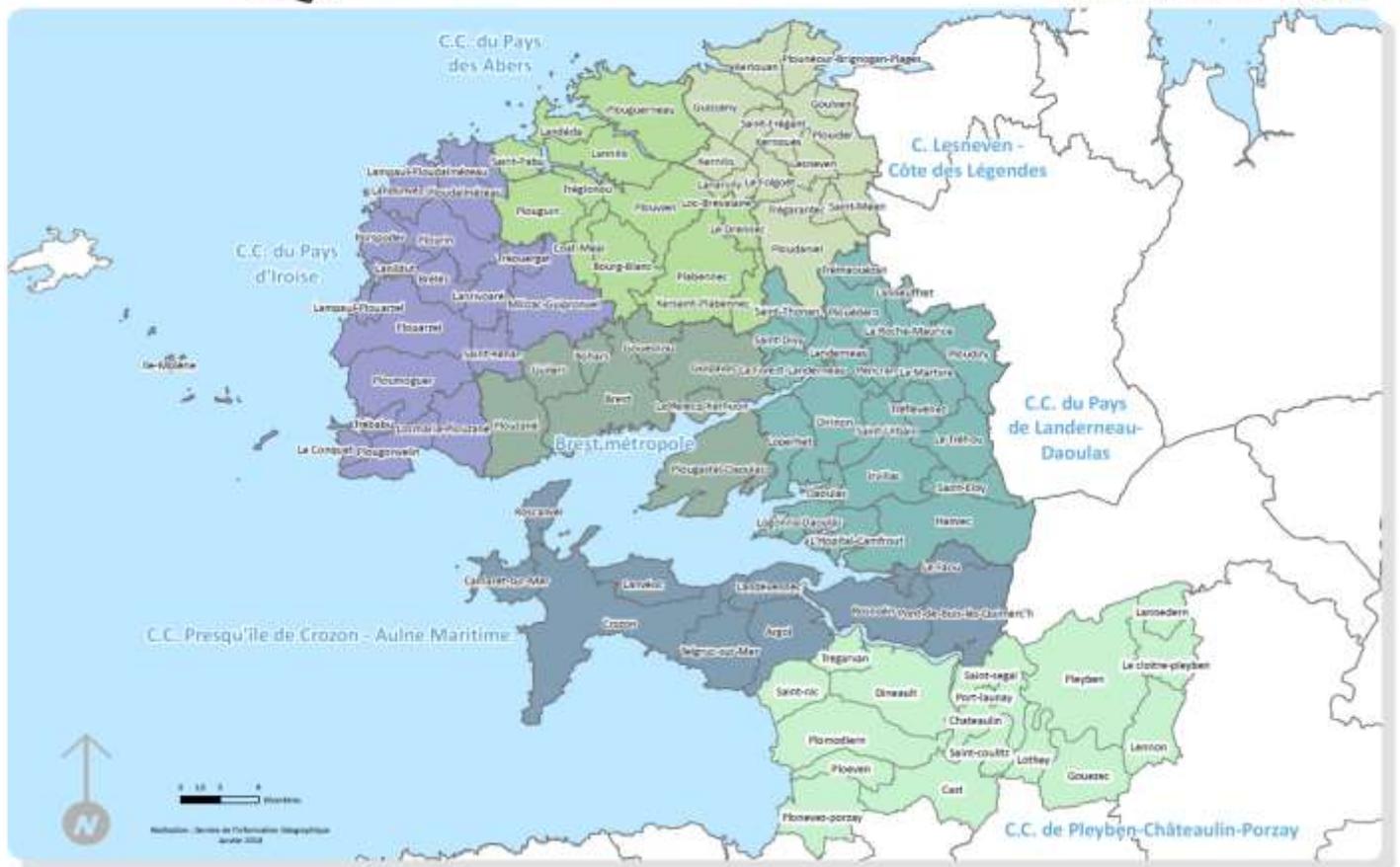
Le **Pôle Métropolitain du Pays de Brest** :
 7 EPCI dont la Métropole de Brest,
 103 communes, 420000 habitants.



LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
 DU PAYS DE BREST



» du plans sur "geo.pays-de-brest.fr"



➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr



Editorial du Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

L'année 2019 aura été très chargée pour notre Conseil, les Conseils de Développement de Bretagne avec leur réseau breton et la Coordination Nationale des Conseils de Développement. En effet la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoyait au départ de rendre facultative la mise en place d'un conseil de développement dans les EPCI et de diminuer fortement ses attributions. Le Sénat souhaitait même leur disparition. La mobilisation très forte des membres des Conseils et de nombreux élus, députés, sénateurs, Région, présidents d'EPCI, maires, CESER ... a permis d'éviter ce recul de la démocratie participative et contributive dans nos territoires. Les Conseils de développement conservent donc leurs attributions, restent obligatoires dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et peuvent être maintenus ou mis en place dans tous les autres EPCI. Plusieurs EPCI voisins peuvent créer un [Conseil de développement commun](#) comme c'est le cas pour le Pole Métropolitain du Pays de Brest qui comprend 7 EPCI dont la Métropole de Brest.

De plus [la loi égalité et citoyenneté du 27 décembre 2019](#) a introduit dans son premier article l'obligation pour chaque Président d'EPCI à fiscalité propre d'organiser en début de mandature deux débats : l'un portant sur le Pacte de Gouvernance, l'autre portant sur les conditions et les modalités de consultation du Conseil de développement et d'association de la population à la conception, la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public. Ces deux débats doivent faire l'objet d'une délibération distincte.

L'année 2019 aura aussi été celle de la Breizh Cop et de l'élaboration du SRADEET. Notre Conseil comme les autres Conseils de Bretagne et leur réseau s'est fortement impliqué dans cette démarche notamment en organisant les [Assises Citoyennes de la Mer et du Littoral à Océanopolis](#) et par des contributions.

Comme le souligne le [Cahier des Engagements de la Breizh Cop](#) (page 39 à 41), il faut favoriser la reconnaissance, à la maille pertinente, voulue par les territoires eux-mêmes, des bons espaces pour penser les développements et les projets dans le respect des cinq principes de la Breizh Cop (performance, solidarité, prise en compte de la vie quotidienne, efficacité et **démocratie locale**) Les territoires institutionnels ne se superposent pas toujours aux bassins de vie des populations et des acteurs qui en font le développement. C'est pourquoi, afin de bien appréhender les territoires pertinents pour s'engager collectivement et efficacement dans les transitions, la Région a proposé, début 2019, aux Pays, structures porteuses de SCOT, EPCI, communes... de réfléchir sur la bonne maille pour répondre aux enjeux posés dans la Breizh Cop et s'engager ; considérant qu'il ne lui appartenait pas de dessiner cette carte des territoires d'engagement.

Pour faire vivre cet échange stratégique, à l'échelle de chacun de ces territoires d'engagement et de dialogue, il est proposé que chaque année, à l'invitation de la Région les représentant-e-s des forces vives du territoire (EPCI, communes, **acteurs privés via les Conseils de développement...**) soient réunis dans un **format de conférence locale**. Les réunions de cette instance permettront à la Région et aux acteurs locaux **d'identifier les grands enjeux à traiter ensemble** et les engagements de chacun-e pour répondre aux objectifs de la Breizh Cop. Les

› CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

représentant·e·s de l'Etat et des Départements y seront conviés afin de croiser les enjeux stratégiques pour le territoire.

Chacune de ces conférences locales aura vocation à travailler à l'élaboration d'un document de type « pacte d'engagement territorial » qui viendra identifier les enjeux prioritaires pour le territoire et la manière dont les acteurs locaux et la Région se mobilisent et s'engagent, à leur niveau, pour y répondre.

Ces pactes élaborés entre la Région et les EPCI du territoire, seront partagés avec le ou les conseil(s) de développement. En y associant également l'Etat et les Conseils départementaux qui le souhaiteraient, ces pactes pourraient permettre de mettre en œuvre le principe de convergence des contractualisations inscrit dans le Contrat d'action publique pour la Bretagne.

Si, au cours des dernières années, les contrats de partenariat Europe/Région/pays constituaient l'outil privilégié pour répondre de manière fine aux demandes différenciées des territoires, c'est à présent **l'action régionale prise plus globalement, mobilisant une plus large partie de ses politiques, qui sera en capacité de le faire sur la base des enjeux prioritaires formalisés dans le pacte d'engagement territorial.**

Pour notre Conseil de développement la maille pertinente est celle du [SCOT du Pays de Brest](#) en effet pour de nombreuses politiques régionales une intercommunalité seule ne dispose pas de la taille suffisante pour traiter de certaines problématiques.

De plus la coopération, la réciprocité, la mutualisation des moyens même sur des échelles plus grandes favorisent la réussite des projets et le développement territorial.

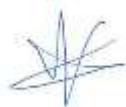
Bonne lecture du rapport d'activité.

Remerciements à tous les membres bénévoles qui participent aux travaux du Conseil et aux Comités Uniques de Programmation du Pays de Brest ainsi qu'à Maryse et à Alice pour leur implication forte.

C'est cette alchimie subtile qui fait la réussite d'un conseil de développement.

A Lampaul Plouarzel, le 27 juillet 2020

Guy Jourden





LES AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE BREST METROPOLE ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE BREST

La commission Aménagement, Développement Durable est animée par Jean-Pierre Caroff et Michel Mouillart.

L'ensemble des avis du Conseil de développement est consultable sur son site internet : <http://www.conseil-developpement-brest.fr/les-publications/avis.html>

• Avis sur le rapport développement durable ville et métropole de Brest pour l'année 2018.



Même si ce rapport constitue un « exercice obligé » pour la collectivité, qu'il est vécu comme une contrainte forte par les services, le Conseil de développement considère qu'il constitue une opportunité forte de mise en relation avec les citoyens et de meilleure compréhension de l'action publique locale.

Pour une plus grande lisibilité, il suggère que les actions présentées soient classées en fonction de l'objectif auquel elles répondent et d'élaborer et de renseigner des indicateurs de suivi permettant de monter l'efficacité des politiques publiques et leur contribution au développement durable.

Pour cela ils suggèrent d'utiliser les 17 objectifs de développement durables définis par les Nations Unies, « [17 objectifs pour sauver le monde](https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/) ». (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>)

Les membres de la commission auraient trouvé judicieux de présenter quelques indicateurs collant de près à la transition énergétique, la qualité de l'eau et de l'air, la mobilité et les déplacements, la gestion des déchets...

En conclusion de son travail, le Conseil de développement rappelle qu'il ne peut exercer ses fonctions correctement s'il ne dispose pas de suffisamment d'éléments et de temps pour organiser ses réflexions et apporter des propositions dans l'intérêt général du territoire.

Il demande qu'à l'avenir :

- Il puisse disposer d'un délai suffisant pour étudier le document et en comprendre l'organisation et les finalités,
- Il soit possible de comprendre les objectifs politiques de la collectivité en matière de développement durable en disposant d'indicateurs de pilotage et de suivi,
- Il soit possible de contribuer à l'amélioration du document avec les élus et les services de façon à engager un travail de suivi-évaluation des politiques de la collectivité concourant à la promotion du développement durable comme prévu par la loi.

» CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

Bien que conscient du travail réalisé par les collectivités en faveur du développement durable, le Conseil de développement ne peut qu'émettre un avis défavorable sur la forme de ce rapport.

• **Avis sur le Plan local d'urbanisme de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas**



La Communauté de communes a conçu, pour la période 2020-2040, un PLUi compatible avec le Programme Local de l'Habitat actuellement en vigueur et le Scot du Pays de Brest. Afin de construire ce projet avec l'ensemble des élus de la communauté, une charte de gouvernance a été mise en œuvre pour associer les maires aux étapes clés de son élaboration et en valider les contenus par les conseils municipaux avant leur approbation par le conseil

communautaire.

Les échanges avec le Président et le Vice-président de la communauté de communes ont permis de répondre aux questionnements du Conseil de développement concernant la conformité de ce projet au SCoT du Pays de Brest notamment en ce qui concerne la densité et la consommation d'espaces.

Considérant que:

- Le PLUi de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas est ambitieux en termes de consommation d'espace, car son projet vise une consommation inférieure aux objectifs du SCoT;
- Les objectifs de construction de logements et de densité sont compatibles avec le SCoT et une servitude de mixité sociale est mise en place ;
- L'objectif de développement économique s'appuie sur une moindre consommation d'espaces et un équilibre du territoire communautaire ;
- Les objectifs environnementaux sont particulièrement pris en compte ;

Le Conseil de développement émet un avis favorable sur le Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

• **Avis sur le Plan local d'urbanisme valant programme de l'habitat de la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime**



La communauté de communes « Presqu'île de Crozon – Aulne maritime » a été créée le 1^{er} janvier 2017 née de la fusion des 2 communautés dont elle a conservé les noms. Il s'agit donc d'une communauté « jeune » dans laquelle les élus doivent encore, sur certains points, apprendre à travailler ensemble et construire un projet partagé d'aménagement du territoire. Celui-ci a pour objectif de renforcer l'attractivité et valoriser les atouts du territoire au bénéfice de l'ensemble des communes et de leurs habitants et acteurs socioéconomiques.

Les membres du Conseil de développement ayant consulté le dossier ont tenu à faire part au Vice-président de l'intérêt des documents qu'ils ont jugés très accessibles et pédagogiques.

› CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr



Considérant que:

- Le PLUi-H de la communauté de communes est compatible avec le SCoT du Pays de Brest ;
- La réduction de la consommation d'espace et la densité de l'urbanisation constitue l'un des enjeux forts du projet;
- Une attention particulière est portée sur la préservation de la qualité de l'eau en conditionnant l'urbanisation des zones 2AU à la réalisation ou l'amélioration d'infrastructures d'assainissement collectif ;
- Les mesures de préservation des haies et talus concourent à la fois à préserver la qualité de l'eau par réduction du ruissellement et à protéger la biodiversité tant animale que végétale ;
- L'intégration d'un Programme local de l'habitat permet d'améliorer l'accession au logement et la mixité sociale dans la communauté ;

Le Conseil de développement émet un avis très favorable sur le PLUi-H de la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime.

• Avis sur le Plan local d'urbanisme valant programme de l'habitat de la communauté de communes du Pays des Abers



En juillet 2017, la Commission Aménagement et Développement Durable et les membres du collège territorial du Conseil de Développement avaient pu échanger avec le Président de la Communauté de communes sur les objectifs du futur PLUi. Deux ans plus tard, ils ont pris connaissance du projet arrêté de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de

communes Pays des Abers.

Les rencontres avec les représentants de la communauté de communes ont été l'occasion d'échanges constructifs dans le domaine de l'attractivité économique, notamment en matière de densification des zones d'activité et de réduction de la vacance de locaux commerciaux, de renouvellement urbain dans les zones d'activité, de préservation de l'espace agricole ou encore de politique de l'habitat.

Considérant que selon son analyse :

- Le PLUi H est compatible avec le SCoT du Pays de Brest
- La réduction de la consommation d'espaces urbanisables destinés à l'habitat est de 30% par rapport à la situation actuelle,
- L'objectif de densification et de renouvellement urbain est un enjeu fort du projet, tout en favorisant l'accès au logement de l'ensemble de la population par un programme de l'habitat ambitieux

Le Conseil de développement émet un avis favorable sur le PLUi-H de la communauté de communes du Pays des Abers

» CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

- **Avis sur la modification simplifiée du Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Brest.**



simplifiée et de donner un avis favorable.

Considérant que cette modification simplifiée ne remet pas en cause la stratégie d'aménagement du territoire et les objectifs définis dans le Projet d'aménagement et de développement durable ainsi que dans le document d'orientation et d'objectifs, les membres de la commission aménagement et développement durable ont été consultés par messagerie électronique. Aucune observation n'est parvenue en retour, le bureau a donc décidé de prendre acte de cette modification

L'ASSOCIATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT A L'ELABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Plusieurs projets ont été engagés par la Métropole et les communautés de communes en 2019 auxquels les membres du Conseil de développement ont été associés afin de solliciter leur contribution.

- **Les plans climat air énergie territoriaux**

Comme le prévoit explicitement l'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales dans son alinéa IV, le Conseil de développement est consulté sur « la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Brest Métropole

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation, Brest métropole a engagé la révision de son plan climat élaboré en 2012. Le Conseil de développement est associé à ce travail et devra donner un avis sur le document final. Trois réunions de présentation et d'échange ont été organisées en février, mai et octobre 2019, elles ont été l'occasion d'échanger avec les services en charge du dossier, de prendre connaissance de l'évaluation du plan climat existant et de faire des propositions.

Communautés de communes de Lesneven-Côte des légendes, du Pays d'Iroise, de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime et Pleyben-Châteaulin-Porzay

Ces quatre communautés de communes ont engagé l'élaboration de leur plan climat air énergie territorial et associé le Conseil de développement à leurs réflexions. De nombreuses rencontres, animées par le pôle métropolitain du Pays de Brest et l'agence locale de l'énergie « Energ'ence », ont été organisées afin de partager les diagnostics territoriaux, de participer à l'élaboration du projet et des actions à développer dans chaque territoire.

➤ **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST**

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr



- **Les autres participations**

Les membres du Conseil de développement sont invités à participer aux réflexions de la Métropole et du Pôle métropolitain du Pays de Brest sur des thématiques variées sur lesquelles leur avis ne sera pas nécessairement sollicité soit du fait qu'il n'en découlera pas de projet ou plan d'action à l'échelle du territoire, soit du fait qu'il s'agit d'une réflexion très en amont.

Ainsi, Brest métropole a associé les membres du conseil de développement intéressés aux ateliers de prospective territoriale menés sous l'égide du CGET, aux réflexions sur l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire, au développement des lignes de transport en commun en site propre...

A l'invitation du pôle métropolitain du Pays de Brest, le Conseil de développement a été associé aux réflexions sur la mobilité durable et à l'élaboration d'un contrat local de santé.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET), le Conseil de développement a souhaité apporter sa contribution.

En effet, depuis de nombreuses années, les Conseils de développement de l'Ouest-breton ont attiré l'attention des élus locaux et régionaux sur le risque de fracture territoriale est-ouest de la Bretagne. A l'occasion des réflexions menées dans le cadre de la Breizh Cop, ce phénomène a encore été porté à l'attention du Conseil Régional. Les derniers éléments statistiques démontrent que le différentiel de développement de la Bretagne perdure et tend même à s'accroître. Afin d'atténuer, voire de réduire, les difficultés qui pèsent sur la Bretagne occidentale, le conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest propose de mettre en œuvre une politique régionale offensive en faveur d'un développement équilibré et durable du territoire.

(<http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/region/contibutionSRADDET2019.pdf>)

- **Le Conseil de développement dans les instances locales**

Le conseil de développement est représenté dans plusieurs instances :

- Le bureau du Pôle métropolitain,
- La commission mer et littoral du Pays de Brest,
- Le comité unique de programmation
- Le comité ITI FEDER
- Le conseil de gouvernance de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique

› CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

ACTIVITE DES RESEAUX

- **Le réseau des Conseils de développement bretons**

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest participe à l'animation du réseau des conseils de développement bretons du point de vue technique en appui à celui de Saint Briec et du point de vue stratégique par le rôle de coordinateur assuré par son Président au côté des conseils de développement des Pays de Lorient et de Saint Briec et de la métropole de Rennes.

En 2019, le réseau des conseils a été particulièrement mobilisé par l'élaboration du SRADDET et les réformes territoriales qui ont remodelé les territoires et nécessité un accompagnement des conseils préexistants et de ceux créés à cette occasion.

La 2ème édition des assises citoyennes de la mer et du littoral, dont l'organisation a été confiée au Conseil de développement de Brest, a eu lieu le 12 novembre 2019 sur le thème des enjeux liés à la qualité de l'eau. Elles ont réuni plus de 200 personnes à Océanopolis à Brest qui ont pu, grâce à la variété des intervenants à la table ronde et à la présentation de solutions innovantes destinées à préserver la qualité de l'eau, améliorer leurs connaissances et échanger sur les perspectives d'avenir.

Deux captations vidéo ont été réalisées à cette occasion et sont disponibles sur la chaîne « YouTube » du réseau des conseils de développement.

(<https://www.youtube.com/channel/UCxS0AOvqTAO9EYOBE3HCP6A>)

- **Coordination nationale des Conseils de développement :**

Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est membre du Conseil d'administration de la coordination nationale qui a fêté les 20 ans d'existence des Conseils lors d'une journée de réflexion et de débats.<http://www.conseils-de-developpement.fr/20-ans-des-conseils-de-developpement/>

En 2019, les conseils de développement ont été remis en cause dans le projet de loi engagement et proximité. La coordination nationale et l'ensemble de ses membres se sont mobilisés afin de faire connaître l'activité des Conseils auprès des collectivités et leur rôle dans le débat démocratique. Localement, le conseil de développement a rencontré l'ensemble des députés et sénateurs du Finistère pour leur présenter son activité et l'espace de dialogue apaisé qu'il constitue entre la population et les élus à l'image des réunions qu'il a contribué à animer lors du grand débat ou des discussions qui peuvent avoir lieu en son sein sur les documents de planification et d'urbanisme notamment.

En savoir plus : <http://www.conseils-de-developpement.fr/>



La composition du Conseil de développement en 2019

Le bureau :

Guy Jourden, Président, Jean-Pierre Caroff, Vice-Président, Yann Gouzien, Président d'honneur ADESS du Pays de Brest, Association AMADEUS aide et soins, Association découvertes, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest, Chambre de métiers et de l'artisanat, Club d'Entreprises Légendes Iroise Abers (CELIA), CFDT, CFTC, CGT, Comité départemental olympique et sportif, Eau et rivières de Bretagne, FDSEA, Finistère 360, Institut de Géoarchitecture, Jeune chambre économique, SCOP Chrysalide, SNCF, Université de Bretagne occidentale

Collège développement économique : 67 membres

Collège sociétal : 44 membres

Collège personnes qualifiées : 17 membres

Collège territoires : 68 membres, dont

- Lesneven Côte des légendes : 15 membres
- Pays des Abers : 7 membres
- Pays d'Iroise : 20 membres
- Pays de Landerneau-Daoulas : 14 membres
- Pleyben-Châteaulin-Porzay : 6 membres
- Presqu'île de Crozon-Aulne maritime : 6 membres

» CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

**Conseil de développement de la Métropole
et du Pays de Brest**

Président : Guy Jourden
Chargée de Mission : Maryse Larpent

18 rue Jean Jaurès
BP 61321
29213 BREST CEDEX 1

Contacts :
Tél. 02 98 33 51 79 – 02 98 00 62 39

maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr

Site internet :
www.conseil-developpement-brest.fr



➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr